

CONCOURS

Service des ressources humaines
Division de la dotation

PROFESSIONNELS

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SERVICE DE LA PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIVISION DES PROJETS MAJEURS ET DE LA MISE EN
VALEUR DU TERRITOIRE

POSTE PERMANENT

La Ville de Québec est à la recherche de personnes qualifiées afin de pourvoir un poste permanent ainsi qu'un poste temporaire d'une durée de deux ans de conseillère ou conseiller en développement économique au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité de la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire, la personne titulaire du poste effectue diverses tâches inhérentes au développement immobilier de la Ville. Pour ce faire, elle accueille, analyse et effectue le suivi des dossiers d'ouverture et d'extension de rues et de services déposés à la Ville par les promoteurs et les constructeurs d'habitations. Elle s'assure de la conformité et de la faisabilité technique des projets, analyse les résultats des études d'impact fiscal, assiste la clientèle dans la mise en oeuvre de leurs projets d'habitations, le tout dans le respect du règlement RRVQ Chapitre E-2 sur les ententes relatives à des travaux municipaux. Elle coordonne des comités de travail avec différents services municipaux en s'assurant de la qualité et conformité des projets aux orientations, réglementations et normes de la Ville. La personne coordonne également, avec les services municipaux impliqués, le cheminement de projets immobiliers majeurs dans le cadre du processus d'accueil et d'accompagnement des projets majeurs de la Ville. Elle conseille les autorités sur les politiques et programmes à mettre de l'avant pour soutenir le développement immobilier sur le territoire municipal. Elle assure le lien avec les promoteurs immobiliers tout au long de la réalisation de leur projet afin d'offrir un service client de qualité.

EXIGENCES

Détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée (administration, urbanisme, génie, évaluation) et posséder un minimum de quatre années d'expérience pertinente dans le domaine de l'emploi, incluant une bonne connaissance en matière de développement immobilier et du domaine de la construction.

Connaissance et habiletés en gestion et coordination de projets.

Connaissances appropriées aux plans technique, légal et financier. Seront considérées également, les connaissances des nouvelles pratiques, par exemple, le processus de conception intégrée pour la réalisation de projets.

Habiletés supérieures pour le travail d'équipe et à entretenir des relations de travail efficaces avec la clientèle et les partenaires de la Ville. Démontrer les habiletés nécessaires pour agir dans une fonction-conseil et à promouvoir par ses actions une approche client.

Habileté au plan de la communication écrite (rédaction de rapports) et capacité à communiquer avec tact et diplomatie auprès de différentes clientèles et à représenter l'employeur auprès de différents organismes.

Autres aptitudes et qualités personnelles appropriées, telles que l'autonomie, le dynamisme, la capacité d'analyse et la capacité d'innover pour trouver des solutions et développer des projets porteurs.

TRAITEMENT

De 54 595 \$ à 94 540 \$.

HORAIRE

35 heures par semaine.

REMARQUE	Mettre son expertise à profit, selon les besoins et priorités identifiés, afin de soutenir l'Organisation municipale de la sécurité civile dans les quatre dimensions, soit la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement, et ce, sans égard aux conditions courantes ou aux activités régulières
PÉRIODE D'AFFICHAGE	Du 30 août au 19 septembre 2018.
NUMÉRO DE CONCOURS	PROFR-096-2018.
INSCRIPTION	Les personnes intéressées et répondant aux exigences doivent postuler en ligne en accédant au site Internet de la Ville de Québec situé à l'adresse suivante : www.ville.quebec.qc.ca dans la rubrique Services en ligne, sous l'appellation Emplois et stages. Les candidatures seront analysées sur la foi des documents soumis au moment de l'inscription.
ÉQUITÉ EN EMPLOI	La Ville de Québec souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.